

CHARTRE DES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE EN TEMPS SCOLAIRE

COORDINATION RÉGIONALE DE GUYANE

CP
CE1
CE2
CM1
CM2

ÉCOLE

5E
4E
3E

COLLEGE

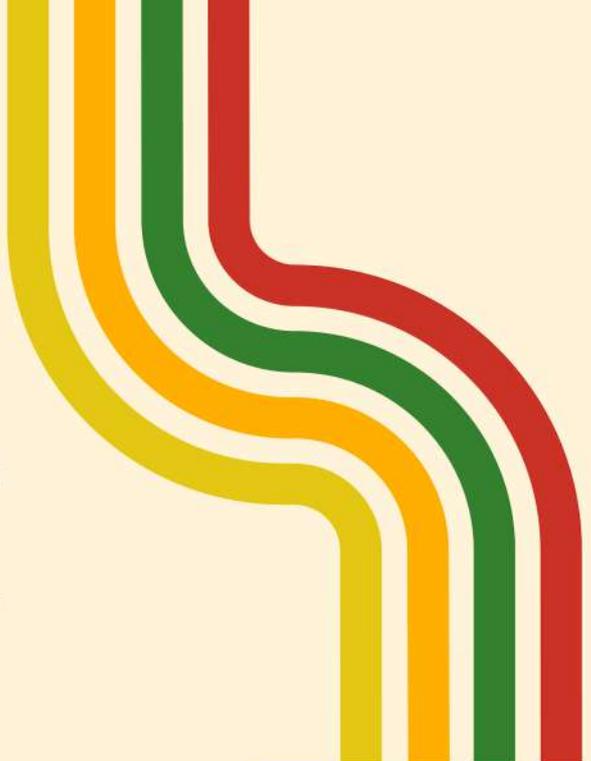
2ND
1ER
TER

LYCÉENS & APPRENTIS

AU CINÉMA

SOMMAIRE

- **PRINCIPES GÉNÉRAUX**
- **PRINCIPES RÉGIONAUX**
- **LES CATALOGUES DES FILMS**
- **ACCESSIBILITÉ**
- **INSCRIPTIONS**
- **BILLETTERIE**
- **LOGISTIQUE**
- **FONCTIONNEMENT**
- **LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**
- **L'ÉDUCATION A L'IMAGE EN CLASSE**
- **LES PROJECTIONS EN SALLES**
- **SIGNATURE ET TAMPON**



ECLA

**ÉCOLE - COLLÈGE- LYCÉE ET APPRENTIS
AU CINÉMA**

DISPOSITIFS NATIONAUX
D'ÉDUCATION AUX IMAGES

COORDINATION RÉGIONALE DE GUYANE



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les dispositifs École, Collège, Lycéens et Apprentis au Cinéma sont nés en France dans les années 1990, sous l'impulsion de cinéastes professionnels et d'enseignants cinéphiles, partageant le souhait d'inscrire la culture cinématographique et son analyse dans le parcours de connaissance de chaque élève.

Dispositifs de sensibilisation à l'art cinématographique mis en place par les ministères chargés de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels de l'éducation à l'image, ces programmes ont l'ambition d'offrir un parcours d'éducation à l'image de qualité, destiné aux enseignants comme aux élèves bénéficiaires. Une même vocation porte ces dispositifs : éveiller la curiosité des élèves à l'égard d'œuvres et techniques artistiques remarquables, enrichir leur culture cinématographique, développer une approche critique du cinéma et des images.

En partenariat avec les chefs d'établissements et les équipes d'enseignants, chaque dispositif est conçu sur le temps scolaire et s'articule au projet pédagogique des établissements. En suivant un parcours progressif, les écoliers, collégiens, lycéens et apprentis sont accompagnés dans une salle de cinéma partenaire pour découvrir et regarder trois films choisis dans le catalogue du CNC par le comité régional de sélection des films. Ce parcours est échelonné sur l'année scolaire, à raison d'une séance au cinéma par trimestre. La séance peut être associée à un accompagnement comme une séance d'éducation à l'image organisée au sein de l'établissement, un débat autour du film, une rencontre avec un réalisateur, un atelier de pratique et de découverte du cinéma, de l'audiovisuel, du film animé.

PRINCIPES RÉGIONAUX

Depuis 2006, les dispositifs École, Collège, Lycéens et Apprentis au Cinéma de Guyane sont soutenus sur le territoire par le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC), la Direction des Affaires Culturelles de Guyane (DAC Guyane), le Rectorat de Guyane et la Collectivité Territoriale de Guyane.

Depuis 2016, les trois dispositifs sont regroupés au sein d'une même Coordination régionale encadrée par un comité de pilotage composé des services Cinéma et Éducation de la Direction Générale de la Cohésion des Populations de Guyane (DG COPOP), de la Délégation académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC), du Pôle Culture Patrimoine et Identités (PCPI) de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), de professionnels de l'éducation à l'image et du cinéma, des exploitants de salles de cinéma de Guyane.

La coordination du dispositif est confiée à l'association Guyane-Cinéma Audiovisuel Multimédia (G-CAM) qui collabore étroitement avec l'association Atelier Vidéo & Multimédia / le Pôle Image Maroni, partenaire dans la gestion du dispositif dans l'Ouest et ressource sur l'accompagnement qualitatif d'éducation à l'image.

LES CATALOGUES DES FILMS

Un catalogue de films, sélectionnés selon leur intérêt artistique, patrimonial, de genre, est constamment alimenté par le CNC, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Nationale Passeurs d'Images. Ce catalogue est mis à disposition des coordinations régionales pour établir leur sélection annuelle. Les droits de diffusion des films inscrits au catalogue font l'objet de tarifs négociés auprès des distributeurs. Les films sont accompagnés de documents pédagogiques réalisés par les Cahiers du Cinéma et Les Passeurs d'images.

Lycéens et apprentis au Cinéma : <https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/lyceens-et-apprentis-au-cinema/organisation-et-mode-d-emploi>

Collège au Cinéma : <https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/education-a-l-image/college-au-cinema>

Ecole et Cinéma : <https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/ecole-et-cinema/organisation-et-mode-d-emploi>

La sélection des films pour la Guyane a lieu en février de chaque année pour l'année scolaire suivante.

ACCESSIBILITÉ

Pour pouvoir s'inscrire dans un dispositif, chaque établissement constitue une équipe pédagogique au minimum de 2 classes et au maximum 12 classes. Parmi cette équipe, un référent se proposera de coordonner le parcours dans son établissement auprès des différents acteurs, en lien avec la coordination régionale.

Nous recommandons l'inscription des niveaux en rouge :

Le dispositif « École et Cinéma » est double :

- Un parcours de 3 projections Cycle 2 pour les enseignants et les élèves de **CP**, CE1, CE2.
- Un parcours de 3 projections Cycle 3 pour les enseignants et les élèves de **CM1**, CM2

Le dispositif « Collège au Cinéma » est un parcours de 3 projections pour les enseignants et les élèves de 6ème, **5ème**, 4ème, 3ème.

Le cycle « Lycéens et Apprentis au Cinéma » est un parcours de 3 projections pour les enseignants et les élèves de **Seconde**, Première et Terminale de l'enseignement général, technique et professionnel, ainsi que pour tous les centres d'apprentissage.

Renseignements pour les inscriptions :

> Contacter la coordination régionale à Cayenne : dispositifecla973@gmail.com

> Contacter la délégation de l'Ouest guyanais au Pôle Image Maroni :

vincent.chabot@poleimagemaroni.org

INSCRIPTIONS

Retrouvez les programmes des films 2023-2024 sur le site internet de l'association G-CAM :

<http://www.gcam-guyane.com/education-a-limage/>

- La participation repose sur le volontariat des enseignants et l'accord du chef d'établissement.
- L'action, pour prendre toute sa dimension, doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement.
- **L'engagement de l'établissement est annuel : chaque classe inscrite assiste aux 3 projections (une par trimestre).**
- L'enseignant référent supervise et centralise les inscriptions au sein de son équipe pédagogique, en coordination avec la direction de l'établissement.
- L'inscription s'effectue auprès de la coordination régionale du dispositif du 05 septembre au 15 octobre 2023, via un formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'association G-CAM, à compléter et signer par le chef d'établissement.

BILLETTERIE

- **Le montant d'un ticket des cinémas est fixé au niveau régional dans le cadre des dispositifs scolaires.**
- **Les parcours scolaires bénéficient d'un tarif négocié de 3.00 euros par place et par élève, soit 9.00 euros par élève pour l'année.**
- **Les places des enseignants et des accompagnateurs sont gratuites.**

École : Pour bénéficier du dispositif, chaque établissement s'acquittera auprès du cinéma partenaire du montant de la billetterie en fonction du nombre de classes et d'élèves présents le jour de la séance. Concrètement, le paiement effectif s'effectue sur le nombre spectateur enregistré le jour de la sortie auprès du cinéma concerné. Contacter la salle de cinéma pour connaître leur préférence de règlement.

Collège et Lycée : Pour bénéficier du dispositif, chaque établissement s'acquittera auprès du cinéma partenaire du montant de la billetterie en fonction du nombre d'inscrits en amont de chaque séance via le PASSCULTURE. Concrètement, le paiement effectif s'effectue sur le nombre spectateur prévu le jour de la réservation auprès du cinéma concerné. Contacter la salle de cinéma pour procéder à la publication de votre offre. Le cinéma devra toujours être informé de l'effectif réel le jour de la séance pour les déclarations légales et droits de distribution des films.

LOGISTIQUE

Une contribution de **1 euro par élève inscrit et par sortie** en bus est demandée une fois par an par la coordination régionale dans le cas où l'établissement aurait recours à l'aide logistique proposée. Le montant est connu dès décembre 2023. Son règlement par virement ou chèque doit être effectué entre mai et juin 2024. Afin d'encadrer cette organisation annuelle, une procédure a été rédigée et doit être signée par l'établissement scolaire. Elle précise notamment la cotisation et son paiement.

FONCTIONNEMENT

La Coordination régionale de Guyane accompagne les chef(fe)s d'établissements, enseignant(e)s et élèves participants, dans un parcours cinématographique qui est défini par cycle d'enseignement. Le parcours est composé par trois films (un par trimestre) choisis lors d'un comité régional de pilotage, à découvrir dans le cadre des séances organisées dans les cinémas partenaires dans toute la Guyane.

Ce programme suit la progression des élèves, les apprentissages et les acquis rencontrés dans chaque cycle. La coordination organise par ailleurs les formations des enseignants en collaboration avec le Rectorat, et les ateliers au niveau régional. Elle achète le matériel pour les films, s'acquitte des droits des diffusions auprès des distributeurs des films et assure l'organisation logistique des transports.

> L'engagement du chef d'établissement :

- Il rappelle les principes de la présente charte aux professeurs qui participent au dispositif,
- Il s'engage à ce que l'éducation à l'image s'inscrive dans le projet d'établissement ;
- Il s'engage à désigner un enseignant dit « référent » qui sera responsable de l'organisation du dispositif au sein de l'établissement et l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale du dispositif.
- Il valide l'inscription de 2 classes au minimum et 12 classes au maximum au sein de son établissement.
- Il s'assure de la présence des classes inscrites en début d'année à l'ensemble des projections, tout au long de l'année, sans substitution d'élèves ou de classes non inscrites : il s'engage à aménager les emplois du temps pour permettre cette participation.
- Il vérifie et pourvoit au bon nombre d'accompagnateurs lors des sorties à pied ou en bus.
- Il s'assure que l'entièreté des coûts liés à l'opération soit couverte ;
- Il s'engage à seconder la coordination régionale dans ses recherches de financement ou de prise en charge des éventuels frais liés au transport des élèves ;
- Il autorise le.s enseignants concerné(s) à assister à la formation spécifique au dispositif et aux éventuelles séances de pré-visionnement en ligne;
- Il rappelle aux accompagnateurs et aux élèves l'impérative nécessité du respect : des horaires de séance, des équipements qui sont mis à leur disposition, des personnes qui les accompagnent dans ce dispositif ;
- Il s'assure du règlement diligent des factures de billetterie au cinéma et de contribution aux transports à la coordination si celui-ci est organisé par la coordination.

> L'engagement de l'enseignant référent :

- Il centralise l'inscription de son établissement au dispositif, avec l'aval et sous l'autorité du chef d'établissement ;
- Il aide à l'organisation des séances de projection avec la coordination régionale ;
- Il confirme la séance dans les meilleurs délais (2 semaines maximum après la proposition faite par la coordination, et reconfirmation au minimum 1 semaine avant la séance de projection) ;
- Il réceptionne les éventuels dossiers pédagogiques mis à disposition des établissements et les diffuse ;
- Il transmet les informations reçues de la coordination concernant l'organisation des séances de projection à ses collègues ;
- Il prévient le plus tôt possible de l'absence d'élèves ;
- Il fournit un récapitulatif de présence des élèves, par classe et par séance, aux salles de cinéma qui les accueillent.

- Il s'assure du bon et diligent règlement des coûts liés au dispositif (prix des séances à la salle de cinéma ; participation au transport à la coordination régionale) ;
- Il centralise les propositions et souhaits de programmation pour les années suivantes ;
- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination.
- Dans le cas où l'enseignant référent n'a pas inscrit de classes et ne bénéficie donc pas directement du dispositif, il s'engage à désigner un autre enseignant pour la participation à la formation ECLA.

> **L'engagement des professeurs accompagnateurs :**

- Ils s'assurent des conditions et règles de sécurité requises lors d'une sortie scolaire ;
- Ils rappellent aux élèves qu'ils accompagnent les règles d'accueil de la salle de cinéma, et l'importance de respecter ce lieu de diffusion culturelle et cinématographique (utilisation des téléphones portables et nourriture interdites, se tenir convenablement, être silencieux, respecter les personnes) ;
- Ils sont garants de la restitution de la salle de cinéma après la séance dans des conditions respectables. Les salles de cinéma peuvent se réserver le droit de suspendre ou d'annuler la séance si tel n'était pas le cas.
- Ils préparent la séance en amont et construisent une séance en classe autour du film ;
- Ils s'engagent à participer au prévisionnement.

> **L'engagement de la salle de cinéma :**

- Elle assure les projections des films de la programmation spécialement organisées pour les enseignants et pour les élèves du dispositif ;
- Elle pratique le tarif fixé régionalement : 3.00€ par élève et par séance pour les cinémas de Cayenne et Kourou et Saint Laurent du Maroni.
- Un agent est présent pour l'accueil des élèves, il rappelle le comportement attendu au sein de la salle ;
- Il assure la présentation du dispositif et du film proposé en début de projection ;
- Il assure le retour rapide à la coordination des effectifs par établissement présents aux projections ;
- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination ;
- Il ne récupère que les paiements afférents aux séances de cinéma et ne peut récupérer les paiements destinés à la partie « transports » ;
- Il peut proposer aux enseignants une activité complémentaire à la projection (organisation de séances spécifiques selon demande des établissements, visite de cabine de projection en groupe réduit, explication autour des anciennes machines de projections...) ;
- Il assure la promotion du dispositif auprès du public et des établissements de son secteur.

> **L'engagement de la coordination régionale :**

- Elle organise et centralise les inscriptions ;
- Elle organise le planning des séances de cinéma pour chaque établissement inscrit au dispositif ; échange avec l'établissement et le cinéma de proximité ;
- Elle met en place avec le Rectorat la formation des personnels enseignants inscrits dans le cadre du Parcours de Formation Académique 1er degré et 2nd degré ;
- Elle prend en charge l'organisation et le coût du transport, en cas de nécessité motivée, en contrepartie du versement de 1€ par élève inscrit ;
- Elle recueille tous les avis, souhaits et remarques des participants et les transmet au Comité de pilotage. Elle organise les réunions du Comité de pilotage et en exécute les orientations.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Chaque année un accompagnement est proposé aux enseignants participants et est organisé par la coordination en concertation avec le comité de pilotage.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une projection trimestrielle spéciale des films programmés avec l'intervention de professionnels de l'éducation à l'image et/ou enseignants certifiés de l'Académie, des master-classes ouvertes aux enseignants avec des intervenants spécialisés et des ateliers de pratiques, mais également des modules de formations inscrits au Parcours Académique de Formation, avec la collaboration du Rectorat de Guyane.

L'accompagnement est organisé par bassin géographique à raison de 6 heures en présentiel et 3h00 en distanciel avec le prévisionnement des films 2 et 3 en stream sur la plateforme Behive de Hiventy.

Calendrier prévisionnel 2023 - 2024 :

> **À Saint Laurent du Maroni** : le mardi 21 novembre pour Lycée et Collège, le matin et l'après midi. Pour les professeurs des écoles les après midis uniquement : le mercredi 22 novembre 2023 et mercredi 29 novembre 2023.

> **À Rémire-Montjoly** : Lycée et Collège le matin et l'après midi le Mardi 12 décembre 2023. Pour les professeurs des écoles le mercredi 13 décembre 2023 le matin et l'après midi.

Le séminaire permettra de découvrir le premier film, d'appréhender la méthodologie d'analyse de ce dernier, de découvrir les pistes des deux autres œuvres du programme de films, de pratiquer avec des outils d'éducation aux images dédiés aux classes et de réserver ces outils en faisant un prêt.

Les deux autres films seront à découvrir en streaming sur un lien disponible de la plateforme Behive. Un accompagnement théorique léger devrait vous être proposer et disponible sur [@magistère](#).

L'ÉDUCATION A L'IMAGE EN CLASSE

Pour chacun des films du dispositif scolaire, le CNC et les partenaires des dispositifs proposent des documents d'accompagnement destinés à la fois aux élèves et aux enseignants.

Pour École et Cinéma, le site internet NANOUK met à disposition des fiches pédagogiques pour les élèves et des livrets pour les professeurs participants. Ils comportent des informations sur les œuvres et les réalisateurs, des pistes pédagogiques et de nombreuses illustrations.

La plupart des documents sont disponibles sur le site du CNC, sur le site de l'association G-CAM ou encore sur le site : transmettre le cinéma.

LES PROJECTIONS EN SALLES

Programme des sorties cinéma en 2023/2024 dans les cinémas de Cayenne, Matoury et Kourou.

(Sous réserve de modifications) :

> 1er trimestre :

Lycée - Collège - École cycle 2 et Cycle 3 > Janvier 2024

> 2e trimestre :

Lycée- Collège - École cycle 2 et Cycle 3 > Mars 2024.

> 3e trimestre :

Lycée – Collège -École > Mai 2024.

Programme des sorties cinéma en 2022/2023 dans la case N°9 du Théâtre Ecole Kokolampoe (TEK) de Saint-Laurent-du-Maroni :

En raison de la fermeture pour travaux du Toucan, le cinéma municipal de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, les projections sont organisées par le Pôle Image Maroni, en jauge limitée dans la case 9 du théâtre École Kokolampoe au camp de la transportation.

>1er trimestre :

novembre 2023

> 2e trimestre :

janvier 2024

> 3e trimestre :

Mai et Juin 2024

SIGNATURE ET TAMPON

Les exploitants de salle, les établissements scolaires participants et la coordination régionale s'engagent à respecter les termes de cette charte. La charte rappelle ainsi aux parties les responsabilités de chacun pour le bon déroulement du parcours.

Le

À

Mention lue et approuvé

Tampon
Signature du chef d'établissement

Tampon
Signature de la Directrice de la GCAM



ECLA

ÉCOLE - COLLÈGE- LYCÉE ET APPRENTIS

AU CINÉMA

DISPOSITIFS NATIONAUX
D'ÉDUCATION AUX IMAGES

COORDINATION RÉGIONALE DE GUYANE



COORDINATION RÉGIONALE DE GUYANE
ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

**GUYANE - CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA
EN PARTENARIAT AVEC LE PÔLE IMAGE MARONI
PÔLE RÉGIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES**

32 avenue du Général de Gaulle 97300 Cayenne

Secrétariat téléphonique et email :
Du Lundi au Vendredi de 07h00 à 15h00.

Contact :
dispositifecla973@gmail.com
+594 06 94 44 32 46